

*Initiatives ministérielles*

Mon collègue a parlé lui aussi d'atténuation du bruit. Mais la mesure à l'étude attire notre attention sur une autre lacune très grave, en ce qui concerne non seulement le transport aérien, mais tous les besoins en matière de transport au Canada.

Nous constatons jour après jour à la Chambre une absence de politique nationale globale des transports capable de guider le Canada et de répondre à ses besoins en matière de transport non seulement pour les deux ou trois ou cinq prochaines années, mais capable de nous faire entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle, de nous rendre plus compétitifs sur la scène internationale, comme nous tâchons tous de le devenir, et d'assurer à l'intérieur du pays un service qui réponde bien aux besoins des voyageurs canadiens.

Or, au lieu d'une politique des transports, nous observons au Canada une érosion des transports terrestres qui a vraiment de quoi nous inquiéter. Nous avons pu constater sur la colline du Parlement, la semaine dernière, que, parce que nous n'avons pas de politique des transports, toutes les entreprises de camionnage du Canada, tous les camionneurs et tous les indépendants entretiennent les craintes les plus vives quant à leur rentabilité et qu'ils ont peur de ne plus pouvoir faire vivre leur famille à cause de mesures fiscales qui les empêchent de concurrencer les transporteurs américains.

Un autre mode de transport de surface est en train de disparaître. Il s'agit des trains de voyageurs. Dans ma circonscription, à Thunder Bay, et dans beaucoup de localités où je me suis rendu et où j'ai bavardé avec les gens, on dit que la disparition des trains de voyageurs est un élément clé dans l'actuel débat sur l'unité. Le réseau national qui nous a unis s'est effondré, et tout le pays est plongé dans une profonde inquiétude. Une politique nationale des transports pourrait traiter entre autres choses de la nécessité d'un réseau national de transport au Canada.

Nous parlons de préoccupations environnementales. Nous n'utilisons pas comme nous le devrions les voies navigables naturelles, le réseau des Grands Lacs et la voie maritime. En fait, si nous ne commençons pas à utiliser la voie maritime pour le transport non seulement des marchandises, mais aussi des personnes, ce système pourrait fort bien perdre bientôt sa rentabilité comme service de transport dans notre pays. Nous ne voulons pas que cela se produise.

Le réseau routier au Canada est dans un tel état qu'une intervention fédérale s'impose. Je m'entretenais avec un de nos collègues américains pendant le week-

end, à la session interparlementaire. Chez nos voisins, tout le réseau inter-États est financé à 90 p. 100 par le gouvernement fédéral. Mais au Canada, il n'y a pas de politique nationale sur cet aspect-là non plus.

Comme il n'y a pas de politique nationale sur les transports, nous nous retrouvons aujourd'hui en train d'étudier le projet de loi C-5, un autre expédient proposé en guise de solution aux problèmes auxquels le Canada et tous les Canadiens se heurtent dans le domaine des transports, domaine où les besoins sont criants.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous appuierons cette mesure législative, mais nous continuerons nos efforts en vue d'élaborer et de promouvoir une politique nationale des transports qui réponde aux besoins des Canadiens de cette génération et qui prépare le Canada à entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Dans le domaine des transports, les besoins sont criants mais, comme nous pouvons le voir aujourd'hui, nous n'avons pas le leadership nécessaire pour y répondre.

• (1630)

Je suis heureux d'avoir pu faire ces quelques remarques.

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer l'esprit du projet de loi C-5, qui vise à modifier la *Loi sur l'aéronautique*. Il est important de signaler que cette mesure législative prévoit de très bonnes modifications. Cependant, certaines autres modifications ne répondent pas tout à fait aux besoins des gens qui travaillent pour les transporteurs aériens.

Certains députés qui ont pris la parole avant moi ont parlé longuement des modifications importantes prévues dans cette mesure législative pour les gens qui habitent et travaillent près d'un aéroport. D'autres députés ont parlé des voyageurs.

Pour ma part, je veux faire quelques remarques sur ce qui pourrait être utile dans ce projet de loi si on voulait proposer d'autres modifications pour les employés des compagnies d'aviation.

Je vais donner quelques exemples qui illustrent bien mon point de vue. Mon premier exemple concerne une femme dont le député de Thunder Bay—Atikokan a parlé dans son discours. Cette femme, qui travaille pour les Lignes aériennes Canadien international, devait prendre un avion qui quittait l'aéroport international Pearson à destination de Lima, au Pérou, au début d'avril. Elle a refusé de monter à bord de l'avion, invoquant l'article 128 du *Code canadien du travail* qui donne aux employés le